

RELEVÉ D'IMPÔT FONCIER

MUNICIPALITÉ N° 999

VOTRE MUNICIPALITÉ

N° DU RÔLE 202400.000

C.P. 100 VILLE (MANITOBA) R0S 1S0
204 555-6170 TÉLÉC. : 204 555-2257 COURRIEL: cao@ville.mb.ca

GAUTHIER H JT
GAUTHIER M JT
59, RUE VERTE
VILLE (MANITOBA)
R0S 1S1

RENSEIGNEMENTS SUR LES BIENS RÉELS				
Lot/Section	Îlot/Twp	Plan/Rang	Façade/Superficie	Unité de logement
10	4	8320	20.02A	1

Adresse de voirie : 59, RUE VERTE

Titre / Acte	Catégorie d'imposition	Évaluation			Catégorie	% d'imposition	Évaluation fractionnée
		Bien-fonds	Bâtiment	Total			
1006246	Taxable	1,100	64,600	65,700	Résidentiel	45.00	29,570
	Taxable	21,600	20,800	42,400	Agricole	26.00	11,030

Étape 1
Bien-fonds (biens agricoles seulement) x % d'imposition
21 600 x 26 % = 5 616 (Résultat 1)

TAXE MUNICIPALE GÉNÉRALE				Évaluation	Taux par mille	Taxes exigibles
				40,600	8.078	327.97
N° de règlement	Type	Dernière année	Taxe			
1751B	Spec. SERVICES		40,600	7.000	284.20	
2093	COM. DIST.		40,600	0.750	30.45	
	L. IMPRVMT		40,600	0.111	4.51	

Étape 2
Résultat 1 x taux par mille de la division scolaire / 1 000
5 616 x 18,300 / 1 000 = 102,77 (Résultat 2)

Étape 3
Résultat 2 x 70 %
102,77 x 70% = 71,94
Le remboursement s'éleva à **71,94 \$****

TAXES MUNICIPALES				Évaluation	Taux par mille	Taxes exigibles
				40,600	18.300	742.98
						-600.00
						142.98
				29,570	4.600	136.02
						136.02
						279.00
						926.13
						100.00
						1,026.13

TOTAL DES TAXES RÉSIDENIELLES	1,148.47
PAIEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT FONCIER DU MANITOBA EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	-600.00
TAXES RÉSIDENIELLES NETTES	548.47

* LES ARRISIÈRES ONT ÉTÉ CALCULÉS AU 31 DÉC. 2007 ET POURRONT FAIRE L'OBJET DE PÉNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES.

DATE LIMITE DE PAIEMENT : 31 OCT. 2008

Message important :

Païement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba en matière d'éducation: Le propriétaire doit vivre dans la résidence à partir du 1er janvier. Pour obtenir plus de renseignements, composez le 1 800 782-0771 (sans frais) ou le 948-2115 (à Winnipeg).
Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles du Manitoba: Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande et de plus amples renseignements auprès du bureau de la Société d'assurance-récolte de votre région, dans l'un des bureaux d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ou sur le site Web suivant : www.gov.mb.ca/farmland. Vous pouvez également obtenir de l'information en composant le numéro sans frais : 1 866 Manitoba (1 866 626-4862)

DÉTACHER ET RETOURNER AVEC LE PAIEMENT À :

VOTRE MUNICIPALITÉ, C.P. 100 VILLE (MANITOBA) R0S 1S0

N° DU RÔLE
202400.000

ARRISIÈRES*
100.00

SOLDE DÙ
1,026.13

MONTANT PAYÉ

GAUTHIER H JT
GAUTHIER M JT
59, RUE VERTE
VILLE (MANITOBA)
R0S 1S1

DATE DE PAIEMENT : 31 OCT. 2008

UNE COPIE DE CE RELEVÉ A ÉTÉ ENVOYÉE AU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

* LES ARRISIÈRES ONT ÉTÉ CALCULÉS AU 31 DÉC. 2008 ET POURRONT FAIRE L'OBJET DE PÉNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES.

VEUILLEZ ÉTABLIR LES CHÈQUES À L'ORDRE DE VOTRE MUNICIPALITÉ

** 70% est le taux de remboursement pour l'année 2008. Le taux varie selon l'année pour laquelle vous demandez un remboursement.